

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 29 JANVIER 2007 A NEGREPELISSE

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), BONSANG Gilles, BRAJON Bernard, CABADA Gérard, CABANES José, CAMBON Jean-Marc, CAMION Pierre, COLINET René, DELMAS Francis, JOUANY Claude, LACOUR Bernard, LEVAVASSEUR Nicole, MASSAT André, MASSIP Raymond, PAGES Yves, PETIOT Christian, PEZOUS Bernard, SERRA Gabriel, TABARLY Jacques, TEYSSIERES Christian, TEULIERES Vincent.

Etaient excusés :

Mme FERRERO Monique ;

Hommage à Mme BRIAN Sylvette (Conseillère Régionale –adjointe à la Commune de Cazals)

M.CAMBON Jean a introduit la séance en rendant un hommage à Sylvette BRIAN, soudainement disparue le vendredi 26 janvier 2007. Il a rappelé sa grande disponibilité au service des habitants pour faire notamment remonter auprès du Conseil Régional les besoins, les attentes de notre territoire. Il a fait remarquer qu'en 25 ans de vie politique il n'avait jamais vu un Conseiller Régional autant s'investir dans les projets locaux et être aussi présent auprès des élus et des administrés.

Le comité syndical a observé une minute de silence à la suite de cet hommage.

I- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007

La présentation du document "Débat d'Orientation Budgétaire 2007" a donné lieu à des échanges dont voici des extraits :

Monsieur CAMBON Jean a précisé que les orientations (thématiques) coordonnées par le Pays Midi-Quercy, dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte de développement durable, préfigurent bien les objectifs des futures politiques territoriales 2007-2013 (Contrat de projet 2007-2013, Leader IV, nouveau Contrat de Rivière 2008-2010).

Toutefois les échéanciers de 2007, année charnière dans les financements des politiques territoriales, vont nécessiter à chacun des chargés de missions du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy une surcharge de travail trop importante pour qu'ils puissent faire face. Le risque est donc de ne pouvoir répondre à des appels à projets cruciaux qui détermineront les financements de nos projets pour la période 2007-2013. De plus, le contexte de désengagement progressif ou total des cofinanceurs (Etat-Région) pour l'ingénierie territoriale (équipe technique des Pays) incite l'ensemble des Pays de France à accentuer leur engagement et donc leur responsabilité dans l'autofinancement des moyens humains nécessaires. Pour ces différentes raisons (renforcement de moyens humains nécessaires et compensation de baisse de financement pour l'ingénierie territoriale) Monsieur CAMBON Jean pense qu'il est nécessaire d'augmenter la contribution des EPCI à 5 € par habitant.

Monsieur MASSAT estime que nous voterons une hausse si nécessaire, mais sur la base d'une analyse plus fine des besoins et surtout d'une affectation ciblée de la hausse des contributions.

Monsieur CAMBON Jean rappelle que c'est un débat d'orientation budgétaire et non un budget primitif. Il indique dans quel sens il faut aller car cela lui semble dans l'intérêt de tous. Néanmoins, cela sera précisé dans le Budget primitif 2007 qui sera examiné en Commission Finances puis en Comité Syndical fin mars 2007.

Monsieur MASSIP Raymond estime, qu'à la lecture du document de débat d'orientation budgétaire et après avoir écouté les arguments de Monsieur CAMBON Jean et notamment les perspectives qui se profilent pour "capter" des financements futurs, qu'il faut faire confiance au Président. S'il nous conseille d'aller dans cette direction c'est qu'en effet c'est la meilleure solution pour le territoire car il a une grande expérience en la matière. Monsieur MASSIP Raymond essaiera donc de convaincre le conseil communautaire du Quercy Caussadais même si ça sera difficile. Néanmoins Monsieur MASSIP demande de vérifier précisément si on ne peut y arriver avec une hausse limitée à 0,5 € par habitant.

Monsieur CAMBON Jean précise qu'il apprécie la confiance exprimée par Monsieur MASSIP Raymond.

Monsieur PAGES considère que si on était plus présent aux réunions (comités de pilotage, ...) du Pays Midi-Quercy on verrait mieux ce qui se fait et ce qu'apporte réellement le Pays Midi-Quercy. Les futurs programmes européens 2007-2013 n'accompagneront que des territoires structurés autour d'un projet fédérateur structurant et cohérent avec le développement durable.

La première réunion de la commission Finances est à affiner afin de préciser les coûts et proposer un Budget Primitif 2007 cohérent avec nos ambitions pour le Pays Midi-Quercy.

Monsieur CAMBON Jean estime que le rôle du Pays Midi-Quercy est immatériel et prépare par de l'animation et de l'accompagnement technique vos prochains projets. L'accès pour toutes les communes du Pays Midi-Quercy à cet appui technique mutualisé en Midi-Quercy est un rôle essentiel d'équité et de solidarité territoriales.

Monsieur LACOUR Bernard précise que l'on vit une période de désengagement en cascade des financeurs et que le contribuable doit le supporter in fine. Il considère que le Pays Midi-Quercy réalise un travail effectif que l'on peut saluer mais à un moment donné il faut peut être réviser à la baisse ses ambitions et donc ses dépenses.

Monsieur CAMBON Jean estime que l'on doit prendre son destin en main et non être la conséquence des autres. De plus, l'effort que l'on fait entraîne un effet de levier qui mérite d'être analysé avant de prendre des décisions à court terme.

Par exemple il est cité le cas des énergies qui devront être appréhendées dans tous les projets d'infrastructures futurs pour pouvoir continuer à émarger à des aides. L'appui technique du Pays, par la chargée de mission "Energies" en place depuis septembre 2006 sera donc indispensable. Idem pour l'eau dans le cadre du futur Contrat de Rivière Aveyron, que Monsieur CAMBON Jean a réussi à négocier avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur PEZOUS Bernard tient à rappeler que le débat sur le niveau de hausse des contributions à opérer n'est absolument pas une remise en question du travail fourni par l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Il souhaite simplement une plus grande précision dans l'estimation des dépenses et recettes pour justifier une hausse proposée de 25% actuellement.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Budget Primitif 2007 – Orientations Budgétaires

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat à lieu au sein du Comité Syndical sur les orientations générales du budget, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Il conviendra donc d'engager le débat.

Le document ci-joint a été remis aux membres du Comité Syndical et discuté lors de ce même comité.

II- Politiques territoriales

1- La suite : 5^{ème} programmation et futur Contrat de Pays (Contrat de Projet 2007-2013)

Monsieur CAMBON Jean évoque une réunion qui s'est tenue à la Région au sujet du Contrat de Projet et des Contrats de Pays.

C'est la sélectivité des projets qui est de mise et donc nous devons nous profiler et redéfinir nos critères et nos priorités d'actions pour s'inscrire dans les objectifs de l'Etat-Région. Il s'agira de montrer comment on intègre effectivement ces dimensions (énergies, paysage, biodiversité, ...) dans nos projets. Cela fera l'objet d'un nouveau Contrat Cadre de Pays (2007-2013) qui sera élaboré avec la Région, l'Etat et le Conseil Général avant fin 2007.

En attendant cette échéance, il est précisé que le Pays Midi-Quercy va pouvoir proposer une 5^{ème} programmation du Contrat de Pays Midi-Quercy au printemps 2007.

Monsieur MASSIP demande si les projets antérieurs inscrits et non engagés dans les précédentes programmations doivent être réinscrits si on veut finalement les réaliser.

Monsieur CAMBON Jean propose, à l'occasion de la 5^{ème} et dernière programmation (avant de basculer vers le nouveau Contrat de Pays) d'arrêter une liste de projets antérieurs à engager afin de ne plus en parler par la suite. Ça sera une sorte « de solde de tout compte » avant de négocier le futur Contrat Cadre de Pays 2007-2013.

2- Information sur le réseau régional des territoires de Midi-Pyrénées

Monsieur DARBOIS Philippe évoque une prochaine réunion en février 2007 qui devrait préciser les missions et la forme de ce futur réseau des Pays et PNR de Midi-Pyrénées.

Monsieur CAMBON Jean souligne que dans ces futures politiques territoriales nationales et européennes, la coopération entre les territoires sera un enjeu important.

3- Programme Leader+ Midi-Quercy

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Paiement des opérations Leader+ avant le vote du Budget 2007

Monsieur le Président rappelle que le budget 2007 n'étant pas encore voté, le comptable public a demandé de lister les opérations du programme Leader+ qui peuvent faire l'objet d'un paiement (montant maximum en fonction des justificatifs fournis) auprès de Maître d'Ouvrage.

N°24 **Appui technique à la gestion durable de l'espace agricole**

Maître d'ouvrage : Association Développement Rural du Pays Midi-Quercy

Rappel coût total : 30 070 €

Union européenne – 2ème acompte à payer maximum : 8 727.50 €

Conseil Général via Leader+ solde à reverser : 5 237 €

N°25 **"Développement des activités et animation du centre de ressources pour l'environnement, le développement durable et le patrimoine 2004-2005"**

Maître d'ouvrage : Association Al País de Boneta

Rappel coût total : 108 607 €

Union européenne - solde à payer au maximum : 16 602.96 €

N°34 **"Atelier d'écriture autour des contes et légendes du Pays Midi-Quercy**

Maître d'ouvrage : Association A.P.I.C.Q.

Rappel coût total : 17 617 € TTC

Union européenne - solde à payer : 2 134.71 €

N°48 **Développement des activités et animation du centre de ressources pour l'environnement, le développement durable et le patrimoine du Pays Midi-Quercy (2005/2006)**

Maître d'ouvrage : Association Al País de Boneta

Rappel coût total : 122 858 € TTC

Union européenne - solde maximum à payer : 22 297.76 €

Conseil Général via Leader+ : 21 084 €

N°51 **Inventaire numérisé du Patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy 2006**

Maître d'ouvrage : Association Al País de Boneta

Rappel coût total : 70 252 € TTC

Union européenne – solde maximum à payer : 16 756.17 €

Conseil Général via Leader+ maximum: 18 339 €

N°53 **Préfiguration du centre d'arts et design appliqués à l'alimentation « la cuisine » (2004-2005)**

Maître d'ouvrage : Commune de Nègrepelisse

Rappel coût total: 98 500 € TTC

Union européenne – solde maximum à payer : 19 550 €

N°54 **Chantier International de jeunes volontaires « les pierres dressées »**

Maître d'ouvrage : Commune de Caussade

Rappel coût total: 13 076 € HT

Union européenne – maximum à payer : 5 230 €

Conseil Général via Leader+ : 2 615 €

- N°55 **Festival Offenbach 2006 aux châteaux de Bruniquel**
Maître d'ouvrage : Association « Compagnie de la Tour Brunehaut »
Rappel coût total: 51 500 € TTC
Union européenne – solde maximum à payer : 5 450 €
Conseil Général via Leader+ : 5 000 €
- N°56 **Musée du Chapeau : étude opérationnelle**
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Quercy Caussadais
Rappel coût total: 47 050 € TTC
Union européenne - maximum à payer : 17 640 €
- N°57 **Salon Cheval Prestige 2006 à Saint Etienne de Tulmont**
Maître d'ouvrage : Association Cheval Prestige
Rappel coût total: 9 500 € TTC
Union européenne - maximum à payer : 3 800 €
- N°63 **Chantier de jeunes volontaires internationaux 2006**
Maître d'ouvrage : Association « CITRUS »
Rappel coût total: 28 416 € TTC
Union européenne – solde maximum à payer : 6 829.35 €
- N°64 **Création d'un musée au Camp de Judes (étude et At muséographiques)**
Maître d'ouvrage : Commune de Septfonds
Rappel coût total: 70 000 € HT
Union européenne – maximum à payer : 33 600 €
- N°65 **Université Occitane d'été à Laguépie 2006**
Maître d'ouvrage : Association « Lenga Viva »
Rappel coût total: 24 300 € TTC
Union européenne – solde maximum à payer : 1 590 €
- N°72 **Création d'un réseau de lecture publique intercommunal (QRGA) :Informatisation**
Maître d'ouvrage : Communauté de Communes QRGA
Rappel coût total: 67 166 € HT
Union européenne – maximum à payer : 8 636 €
- N°73 **Développement de la filière équestre en PMQ : Championnat de France de saut d'obstacle 2006**
Maître d'ouvrage : Domaine de Pousiniès
Rappel coût total: 25 439 € TTC
Union européenne – maximum à payer : 8 402 €
- N°75 **Festival « Les hivernales du documentaire en Midi-Quercy » - édition 2006/2007**
Maître d'ouvrage : Association « Le Fond et la Forme »
Rappel coût total: 49 228 € TTC
Union européenne – solde maximum à payer : 4 768 €
Conseil Général via Leader+ : 10 000 €

Projet de coopération interterritoriale "Structuration d'une filière locale Bois-Energie entre territoires Nord-Midi-Pyrénéens" dans le cadre du programme européen Leader+

Monsieur le Président rappelle que le dossier de coopération anciennement nommé « Valorisation des bio-énergie » a été présenté dans ses grandes lignes en Comité de Programmation Leader+ Midi-Quercy le 05 juillet 2006. Il a fait l'objet d'une validation de principe et les membres du Comité de Programmation ont autorisé le Président du Syndicat Mixte à signer une lettre d'engagement du GAL pour ce projet, qui est indispensable pour le dépôt d'un dossier de candidature auprès de la Direction Régionale du CNASEA.

Ce projet a été validé lors du Comité National de Sélection du 20 décembre 2006.

Le dossier final sera validé lors du prochain Comité de Programmation, qui se tiendra en mars 2007.

Projet de coopération interterritoriale "Accueil nature au fil de l'Aveyron" dans le cadre du programme européen Leader+, volet 2

Monsieur le Président rappelle que le dossier de coopération anciennement nommé « Mise en réseau de structures d'accueil de groupe sur l'axe Aveyron » a été présenté dans ses grandes lignes en Comité de programmation Leader+ Midi-Quercy le 05 juillet 2006. Il a fait l'objet d'une validation de principe et les membres du Comité de Pilotage ont autorisé le Président du Syndicat Mixte à signer la lettre d'engagement du GAL pour ce projet.

Ce projet a ensuite été validé par le Comité National de Sélection le 19 octobre 2006.

Ce projet de coopération, accompagné de la fiche-action Leader+ Midi-Quercy correspondante et du plan de financement prévisionnel, a été présenté en Comité de Programmation Leader+ Midi Quercy du 26 octobre 2006, lequel les a validé.

Extrait de la fiche action présentant le montage financier de la partie du projet porté par le GAL Midi-Quercy :

Types de dépenses	Estimations retenues
<i>Structure commune - mise en place d'outils de communication communs :</i> Conception et réalisation de la charte graphique, logo, plaquettes et affiches, signalétique, Présence sur des salons spécialisés Création d'un site Internet commun, système Extranet, et système de réservation	59 000€
<i>Structure commune - mutualisation des moyens de fonctionnement :</i> Constitution d'un pool de matériel et d'outils d'animation communs (écran, vidéo projecteur, sono, marabout, mallettes pédagogiques, ...)	30 000€
<i>Structure commune - définition d'une stratégie de commercialisation et élaboration de produits touristiques communs :</i> Embauche d'un ETP Chargé de mission et d'1/2 ETP secrétariat Elaboration de produits touristiques et organisation de l'offre	115 000€
<i>Actions spécifiques contribuant au projet de coopération :</i> Centre de Montricoux : aménagement d'espaces de sensibilisation à l'environnement Centre de Roumegous : aménagements intérieurs et équipements spécifiques pour l'accès de personnes handicapées	18 000€
Total	222 000€
Taux d'intervention	50%

Plan de financement extrait de la fiche action :

Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
222 000€	111 000€ (50%)	72 350 € (33%)	38 650 € (17%)

3.1- Information sur Leader IV (2007-2013)

Monsieur DARBOIS Philippe commente le document présenté sur le FEADER et l'inscription de Leader IV dans ce programme. Il est mis en avant la volonté de promouvoir la pluriactivité des agriculteurs en favorisant les liens entre l'agriculteur, l'environnement, le tourisme durable.

Un appel à candidature sera adressé vers mi 2007 dans chaque région de France. Les territoires organisés répondant au mieux aux critères du cahier des charges seront sélectionnés d'ici fin 2007.

Monsieur MASSAT souhaite qu'un lexique soit réalisé sur les termes utilisés dans ces nouveaux programmes 2007-2013.

4- Pôles d'Excellence Rurale : 2 projets validés en Midi-Quercy

- ✗ "Le Musée du Chapeau" porté par la Communauté de Communes du Quercy Caussadais
- ✗ "Destination Tourisme Viaur, Aveyron, rivières sauvages" conjointement porté par le Pays Midi-Quercy et le Pays Rouergue Occidentale (12)

Concernant le premier projet, Monsieur TABARLY précise qu'un comité de pilotage vient d'avoir lieu. Une assistance à maître d'ouvrage sur l'ensemble du projet est assurée par la SCET.

Monsieur MASSIP informe le comité syndical qu'un changement de lieu pour l'espace muséographique a été décidé suite au retrait du projet des établissements Rey.

Le site à présent choisi serait près de la gare dans des bâtiments appartenant à la Commune de Caussade.

Monsieur TABARLY complète l'information en évoquant la possibilité de concentrer dans ce même lieu le PER "Musée du Chapeau" et la Maison Commune Emploi-Formation. La réflexion est très récente puisqu'elle a été évoquée en conseil communautaire du Quercy Caussadais du 25 janvier 2007.

Concernant le 2^{ème} projet validé, Monsieur MASSAT précise que l'on est dans l'attente de l'enveloppe Etat réellement affectée au PER afin de voir la ventilation à opérer entre les opérations.

5- Appel à projet Economie Solidaire du Conseil Régional de Midi-Pyrénées : développement du circuit court bio en Midi-Quercy

Monsieur CAMBON Jean évoque le courrier du Conseil Régional informant de l'ajournement du dossier du Pays Midi-Quercy et de la possibilité de le redéposer fin février 2007. Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy représentera ce dossier d'autant qu'il s'inscrit parfaitement dans les objectifs des futurs politiques territoriales 2007-2013.

III- Informations sur certaines thématiques conduites par le Pays Midi-Quercy

1- MCEF – Maison de l'Emploi

Monsieur TABARLY Jacques souhaite tout d'abord rappeler la grande implication dont a fait preuve Sylvette BRIAN dans ce projet.

Le projet d'investissement est en évolution (voir chapitre précédent "4- Pôles d'Excellence Rurale"). Le plan de financement est presque finalisé.

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais a choisi la SEMATEG en A.M.O. (Assistant à Maître d'Ouvrage) et le maître d'œuvre est en cours d'appel à concurrence.

2- PLIE

Monsieur CAMBON Jean tient à souligner le grand investissement des agents qui interviennent à tous les niveaux (SMPMQ, opérateurs, ...) dans le PLIE.

La DRTEFP a fait des louanges sur les premiers résultats du PLIE en Midi-Quercy lors du comité de pilotage du 13 décembre 2006.

Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Paiement des opérateurs et des bénéficiaires du PLIE avant le vote du Budget 2007

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le budget sera voté qu'en mars 2007.

Monsieur le Président précise qu'aucun paiement aux opérateurs et aux bénéficiaires du PLIE ne peut être effectué avant le vote de celui-ci.

Il convient donc de lister les opérations du PLIE pouvant faire l'objet d'un paiement avant le vote du budget.

Monsieur le Président précise également que les montants inscrits dans cette délibération sont les montants maximums pouvant être versé en fonction des dépenses réellement justifiées.

1- Paiement aux opérateurs

Conformément à la délibération n°6 du 05 juillet 2006 intitulée "Choix des opérateurs conventionnés dans le cadre du PLIE", voici les opérateurs pouvant faire l'objet d'un paiement :

Opérateurs	N° convention	Montant maximal
EREF – Site de proximité	1-001	21 249.00 €
Mission Locale	1-002	15 000.00 €
EREF Quercy Caussadais	1-003	19 890.00 €
ADIAD (axe 1)	1-004	13 336.00 €
EREF Terrasses et Vallée de l'Aveyron	1-005	22 513.72 €
Maison du Patrimoine	3-001	41 724.00 €
Amis du Terroir	3-002	30 893.00 €
Jardins des Gorges de l'Aveyron	3-003	70 963.00 €
ADIAD (axe 4)	4-001	35 440.00 €
EREF SAG	5-001	22 420.00 €
TOTAL		293 428.72 €

2- Paiement des aides à la mobilité et à la formation :

Conformément à la délibération n°8 du 26 octobre 2006 intitulée "Aides à la mobilité et à la formation dans le cadre du PLIE Midi-Quercy", certains bénéficiaires faisant l'objet d'une convention individuelle pourront bénéficier de ces aides en fonction des dépenses réellement justifiées, selon le tableau suivant :

Nature de l'aide	Convention	Montant maximal *
Aides à la mobilité	Convention individuelle pour chaque bénéficiaire	7 000.00 €
Aides à la formation	Convention individuelle pour chaque bénéficiaire	5 000.00 €
TOTAL		12 000.00 €

* somme des aides susceptibles d'être versée à l'ensemble des bénéficiaires

Objet : PLIE du Pays Midi-Quercy –Convention cadre avec la DRTEFP

Monsieur le Président rappelle les termes de la convention cadre n°2006.16.03.0006 qui a été signée pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 avec la DRTEFP, allouant une enveloppe de 500 000 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi dans le cadre du PLIE.

Monsieur le Président précise qu'un avenant à cette convention pourra être envisagé afin d'utiliser début 2007 les fonds non consommés en 2006.

Par contre pour poursuivre l'année 2007, Monsieur le Président dit qu'après information auprès de la DRTEFP, une enveloppe supplémentaire pourrait être accordée mais précise qu'à ce jour les montants qui seront alloués ne sont pas encore connus.

3- Energies

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy se propose à l'occasion des journées Nature organisées par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées de coordonner une route des énergies renouvelables en Midi-Quercy.

Le dossier doit être finalisé pour le 08 février 2007.

4- Habitat

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

Convention avec les Communes du Pays Midi-Quercy participant au dispositif "emploi + logement"

Dans le cadre du programme Habitat du Pays Midi-Quercy, des logements communaux sont mobilisés pour intégrer un dispositif consacré au logement des personnes en apprentissage et autres formes d'intégration professionnelle. Une convention Syndicat Mixte/communes précise le fonctionnement du dispositif sur une base expérimentale d'une durée d'un an. Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'engage à fournir aux communes des demandes de location ciblées. Les communes s'engagent à réserver le logement aux personnes visées par le dispositif. Les communes s'engagent également à effectuer des travaux visant une économie de charges d'énergie et/ou d'eau pour les locataires.

IV- Questions diverses

1- Participation éventuelle au financement du dispositif DLA en Tarn et Garonne (Dispositif Local d'Accompagnement)

Monsieur TABARLY Jacques, membre du comité de pilotage du DLA pour le compte du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, évoque la sollicitation faite aux collectivités locales pour boucler le financement de ce dispositif en 2007.

Il est notamment demandé 3 000 € au Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy pour participer au 30 000 € sollicités aux collectivités locales. Une vingtaine d'associations en Midi-Quercy ont bénéficié d'un accompagnement DLA (CLSH, associations sportives, ...) qui leur a été globalement bénéfique.

Monsieur CAMBON Jean propose de se donner jusqu'au vote du Budget Primitif 2007 et aux retours des autres collectivités pour se prononcer sur l'inscription de cette dépense en 2007.